

**Installation d’appareils ou d’équipements destinés à traiter de l’eau à des fins non potables**

Article 188 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement*

Formulaire d’activité – AM188

Renseignements

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une nouvelle demande d’autorisation ou une modification d’autorisation touchant les projets d’installation d’appareils ou d’équipements destinés à traiter de l’eau à des fins autres que celles destinées à la consommation humaine. Il concerne uniquement les appareils ou équipements qui ne sont pas un système d’aqueduc dont l’installation et l’exploitation sont assujetties à une autorisation en vertu du paragraphe 3 du premier alinéa de l’article 22 de la Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2), ci-après appelée la LQE.

Ce formulaire ne vise ni le traitement d’eaux usées ou contaminées ni les systèmes de traitement des eaux recirculées. Ces activités de traitement des eaux doivent être déclarées dans le formulaire d’activité **AM204 - Appareil ou équipement destiné à traiter les eaux usées ou contaminées**. Le formulaire d’activité **AM177b – Installation de production d’eau destinée à la consommation humaine** doit être utilisé pour un système de traitement d’eau desservant un aqueduc.

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d’indication contraire. **Les réponses à fournir visent uniquement les activités décrites dans la portée de ce formulaire.**

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la présente demande, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Notes :

* Les cases à cocher grisées ☐ R ☐ NR ☐ SO, figurant à l’extrémité droite des questions, sont réservées au ministère.
* Les termes suivis du point d’interrogation '**?**' sont définis dans le lexique situé à la fin du formulaire.

Références

Loi et règlements liés au présent formulaire

Site Web du Gouvernement du Québec – [Lois et règlements du ministère](https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/environnement/lois-et-reglements), plus précisément :

* Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2) – ci-après appelée la LQE
* Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) – ci-après appelé le REAFIE

Documents de soutien, guides et outils de référence

* [Guide d’échantillonnage à des fins d’analyses environnementales](https://www.ceaeq.gouv.qc.ca/documents/publications/echantillonnage.htm)
* [Guide de référence du REAFIE](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm)

1. Type de demande

1.1 La demande vise-t-elle la modification d’une autorisation ministérielle existante (art. 29 REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.

1.2 Décrivez en détail le changement qui requiert une modification de l’autorisation, son contexte et son impact sur l’autorisation à modifier, et ce, à l’égard des appareils ou des équipements de traitement d’eau (art. 29(3) REAFIE).

R NR SO

Note : Cette description doit permettre de bien comprendre la demande de modification.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

Consignes pour remplir la suite du formulaire

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à ajouter une nouvelle activité**, assujetties à une autorisation en vertu de l’article 22 de la LQE, vous devez remplir le présent formulaire dans son intégralité (art. 30 al. 2 (1) LQE).

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à changer une activité autorisée**, vous devez remplir uniquement les questions concernées par la modification et fournir toute information demandée dans le formulaire qui n’a pas déjà été transmise ou qui nécessite une mise à jour (art. 30 al. 3 LQE). Toutefois, la section **Impacts sur l’environnement** est à remplir dans tous les cas de modifications.

1. Description de l’activité
   1. Nature de l’activité

2.1.1 Décrivez le contexte des activités de traitement d’eau concernées par la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’information à inclure :

* le besoin de traitement avant utilisation;
* les objectifs de traitement à atteindre en fonction de la qualité de l’eau à traiter;
* le type de traitement proposé (filtration, adoucissement, désalcalinisation, osmose inverse, échange d’ions, etc.);
* l’utilisation de l’eau une fois traitée.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.1.2 Décrivez l’eau à traiter par les appareils ou les équipements de traitement d’eau (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’information à inclure :

* le nature de l’eau (eau de souterraine, eau de surface, eau provenant d’un aqueduc);
* les caractéristiques de l’eau à traiter;
* les contaminants ou substances de l’eau devant faire l’objet d’un traitement;
* la quantité d’eau traitée (débit moyen journalier, débit maximum journalier et le débit de pointe horaire).

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Descriptions des appareils et équipements de traitement

2.2.1 Décrivez les appareils ou les équipements de traitement d’eau visés par la demande (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’information à inclure :

* la description des diverses composantes du système et les capacités maximales de traitement;
* les ouvrages en lien avec la gestion des eaux brutes avant leur traitement (ex. équipement d’entreposage, réservoir de rétention);
* les appareils et équipements de mesure du débit et les points d’échantillonnage, le cas échéant;
* la localisation des équipements ou les ouvrages destinés à réduire, contrôler, contenir ou prévenir le dépôt, le dégagement, l’émission ou le rejet de contaminants'?' dans l’environnement;
* toute autre information pertinente.

Pour faciliter l’analyse de la demande, il est recommandé de joindre des plans et devis, des fiches techniques ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Gestion et entreposage des produits chimiques

2.3.1 Des produits chimiques (réactifs ou autres intrants) sont-ils utilisés pour traiter les eaux (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.4.

2.3.2 Dans le tableau ci-dessous, identifiez et décrivez les produits chimiques utilisés pour réaliser le traitement (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Si les fiches de données de sécurité ou les fiches signalétiques permettant de décrire la composition des intrants sont disponibles, il est recommandé de les joindre à la présente demande afin d’en faciliter l’analyse.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identification du produit chimique** | **But de leur utilisation** | **Procédé(s)** | **Quantité maximale utilisée**  **par année**  Précisez les unités. | **Mode d’entreposage** |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Caractéristiques techniques et opérationnelles

2.4.1 Décrivez les caractéristiques opérationnelles des appareils ou des équipements de traitement d’eau (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’information à inclure :

* les paramètres d’opération pour les appareils ou les équipements;
* les procédures de traitement (filtration, désinfection, usage de produits chimiques);
* les procédures d’entretien et de suivi (opérations de lavage des filtres ou des membranes, mesures d’intégrité des membranes);
* la qualité d’eau souhaitée après traitement;
* les limites de fonctionnement des unités;
* la fréquence de traitement;
* les périodes de fonctionnement et de maintenance.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Gestion des eaux résiduaires

2.5.1 Les appareils ou les équipements de traitement d’eau génèrent-ils des eaux résiduaires (art. 17 al. 1 (4) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.6.

2.5.2 Les appareils ou les équipements de traitement d’eau incluent-ils un système de traitement des eaux résiduaires assujetti à une autorisation en vertu de la deuxième partie du paragraphe 3 du premier alinéa de l’article 22 de la LQE (art. 204 REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui. Je confirme la soumission du formulaire d’activité ***AM204 – Appareil ou équipement destiné à traiter les eaux usées ou contaminées*** dans le cadre de la présente demande. |

|  |
| --- |
| Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la section 2.6.

2.5.3 Décrivez ces eaux résiduaires et leur gestion (art 17 al. 1 (4) REAFIE).

R NR SO

Cette description doit inclure notamment :

* les procédés qui génèrent des eaux résiduaires;
* la caractéristique des eaux résiduaires (débits et charges);
* les équipements, les réservoirs et les autres ouvrages utilisés, le cas échéant;
* le mode de disposition (rejetées à l'égout, rejetées en surface, infiltrée, gérée hors site).

Si un schéma d’écoulement et le profil hydraulique des appareils et équipements sont disponibles, ceux-ci peuvent être joints à la demande afin de faciliter l’analyse.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Modalités et calendrier de réalisation

2.6.1 Dans le tableau ci-dessous, indiquez les dates de début et de fin, ou la durée, des différentes étapes de réalisation des travaux (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’étape de réalisation des travaux ou des activités :

* la construction des différentes composantes;
* la mise en service;
* si connue, la date de fin de l’exploitation de l’activité.

Si l’information n’est pas disponible, indiquez une durée approximative des principales étapes de l’activité.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Étapes de réalisation | Date de début | Date de fin | Durée |
| *Saisissez les informations.* | *Sélectionnez la date.* | *Sélectionnez la date*. | *Précisez la durée.* |
| ... | *..*. | *..*. | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | *..*. | *..*. | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Cessation de l’activité et remise en état des lieux

2.7.1 Décrivez les modalités et les étapes de la remise en état des lieux effectuée à la fin des travaux, incluant un échéancier des travaux, le cas échéant (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Aucune remise en état |

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Localisation des activités
   1. Plan de localisation

3.1.1 En complément des informations demandées dans le formulaire général *AM16b –* *Description du projet* ou *AM27b – Description du projet modifié* concernant le plan de localisation, indiquez dans ce plan l’emplacement des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE) :

R NR SO

* l’emplacement des appareils ou des équipements de traitement d’eau;
* le cas échéant, les canalisations, les équipements servant à traiter, à stocker ou à distribuer de l’eau;
* le cas échéant, les points de rejet d’eau de désinfection des conduites, des réservoirs d’eau (si le rejet ne se fait pas dans un égout sanitaire).

Autres éléments pouvant être transmis (facultatifs) :

* le lieu qui sera desservi par les appareils et des équipements de traitement d’eau;
* les points de rejets d’eaux résiduaires si le rejet ne se fait pas dans un égout sanitaire.

**Les éléments localisés sur le plan doivent correspondre à la réalité (dimensions et localisation).**

Selon le projet, plus d’un plan de localisation peut être fourni.

Les formats de fichiers acceptés sont JPEG et PDF.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

1. Impacts sur l’environnement

Conformément à l’article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d’informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités du projet.

Formulaires d’impacts

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, appelés « formulaires d’impacts », lesquels permettent de fournir les informations obligatoires prévues à l’article 18 du REAFIE lors du dépôt d’une demande. Vous devez y décrire notamment les impacts anticipés ainsi que les mesures d’atténuation, de surveillance et de suivi pour les activités visées par la demande présentée.

Les formulaires d’impacts applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c – Identification des activités et des impacts*** ou ***AM27c — Identification des activités et des impacts*** ***du projet modifié***.

Chaque activité composant un projet peut avoir des impacts sur la qualité de l’environnement'?' et ces impacts peuvent être distincts ou communs à d’autres activités d’un même projet. Il est donc important de considérer l'ensemble du projet avant de remplir un formulaire d’impacts et de ne remplir qu’un seul formulaire d’impacts par type d’impact.

La section qui suit identifie les principaux formulaires d’impacts à remplir pour le projet. Selon les particularités du projet et des activités qui le composent, il est possible que d’autres formulaires d’impacts que ceux listés ci-dessous soient requis.

* 1. Eaux de surface, eaux souterraines et sols

4.1.1 Les appareils ou les équipements de traitement d’eau sont-ils susceptibles d’avoir un impact sur les eaux de surface, les eaux souterraines et les sols (art. 18 REAFIE)?

R NR SO

Exemples de sources de contaminants'?' susceptibles de générer les impacts à déclarer dans le formulaire d’impacts ***AM18b — Eaux de surface, eaux souterraines et sols :***

* les risques de déversement accidentel d’hydrocarbures;
* les risques d’altérer la qualité des eaux souterraines;
* l’érosion de sols ou la mise à nu des sols;
* la modification du drainage des eaux de surface.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.2.

4.1.2 Fournissez le formulaire d’impacts *AM18b — Eaux de surface, eaux souterraines et sols* (art. 18 REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Rejets d’un effluent (eau)

4.2.1 Les appareils ou les équipements de traitement d’eau génèrent-ils un rejet d’eau dans l’environnement\*, dans un système d’égout ou hors du site (art. 18 REAFIE)?

R NR SO

Exemples de rejet d’eau devant être déclarés dans le formulaire d’impacts ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau):***

* lors de travaux de construction ou de réparation, l’impossibilité pour les eaux de désinfection des appareils et des équipements de traitement d’eau de se déverser dans un égout sanitaire;
* les eaux résiduaires issues du traitement de l’eau pouvant se retrouver dans l’environnement ou dans un réseau d’égout.

\*Par « rejet d’eau dans l’environnement », on entend tout rejet dans un système de gestion des eaux pluviales, dans un fossé, dans un milieu naturel, dans un cours d’eau, dans le sol, incluant l’infiltration et le ruissellement sur le sol.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.3.

4.2.2 Fournissez le formulaire d’impacts *AM18d – Rejets d’un effluent (eau)* (art. 18 REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau)*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Autres impacts environnementaux

4.3.1 Les appareils ou les équipements de traitement d’eau génèrent-ils d’autres impacts environnementaux que ceux listés précédemment (art. 18 REAFIE)?

R NR SO

Exemples d’autres impacts à déclarer dans le formulaire d’impacts ***AM18e – Autres impacts environnementaux*** :

* les perturbations de la faune et de la flore;
* les vibrations (ex. : travaux de dynamitage);
* la détérioration de l’habitat d’une espèce vivante;
* la présence de nuisances sur le site (ex : vermine);
* le risque de propagation d’espèces envahissantes.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 5.

4.3.2 Fournissez le formulaire d’impacts *AM18e – Autres impacts environnementaux* (art. 18 REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18e*** ***– Autres impacts environnementaux*** dans le cadre de la présente demande. |

1. Informations complémentaires

Selon les activités composant le projet, des informations complémentaires peuvent être nécessaires pour bien analyser la demande.

* 1. Autre information

5.1.1 Fournissez toute autre information ou joignez tout autre document permettant de compléter la demande. *(Facultatif)*

Exemples :

* des exemples de projets semblables déjà réalisés;
* des photographies d’état des lieux;
* un schéma du procédé;
* des plans d’implantation;
* un programme d’entretien et d’inspection des ouvrages;
* des fiches techniques d’équipements ou d’appareils.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Services de professionnels ou d’autres personnes compétentes

6.1 Les services d’un professionnel'?' ou d’une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1 (3) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, vous avez complété le présent formulaire.

6.2 Joignez un formulaire de déclaration *AM16d – Déclaration du professionnel ou autre personne compétente* pour chaque professionnel'?' ou personne compétente concerné (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Lexique

**contaminant :** une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l’un ou l’autre susceptible d’altérer de quelque manière la qualité de l’environnement (art. 1 LQE).

**eau destinée à la consommation humaine** : eau potable ou eau destinée à l’hygiène personnelle (art. 1 RQEP).

**environnement** : l’eau, l’atmosphère et le sol ou toute combinaison de l’un ou l’autre ou, d’une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE).

**plans et devis** : documents d’ingénierie signés et scellés par un ingénieur (art. 3 REAFIE).

**professionnel** : professionnel au sens de l’article 1 du *Code des professions* (chapitre C-26); est également assimilée à un professionnel toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité réservée aux membres de cet ordre (art. 3 REAFIE).

**système d’aqueduc** : une canalisation, un ensemble de canalisations ou toute installation ou tout équipement servant à traiter, à stocker ou à distribuer de l’eau destinée à la consommation humaine, à l’exception:

* dans le cas d’un bâtiment raccordé à un tel système, d’une canalisation ou de tout autre équipement desservant ce bâtiment et qui est situé à l’intérieur de la limite de propriété de ce bâtiment;
* dans le cas où plus d’un bâtiment est desservi par le système, d’une canalisation ou de tout autre équipement situé à l’intérieur des bâtiments lorsque ceux-ci et le système appartiennent au même propriétaire (art. 3 REAFIE).